

L'édito

Le SNES-FSU, la voix des non-titulaires !

Ces dernières années, le nombre d'agents non-titulaires dans l'Éducation Nationale a atteint des sommets : au mois de mai 2018, nous comptons plus de 10 000 enseignants, Psy-EN, CPE, AED et AESH contractuels pour notre seule académie !

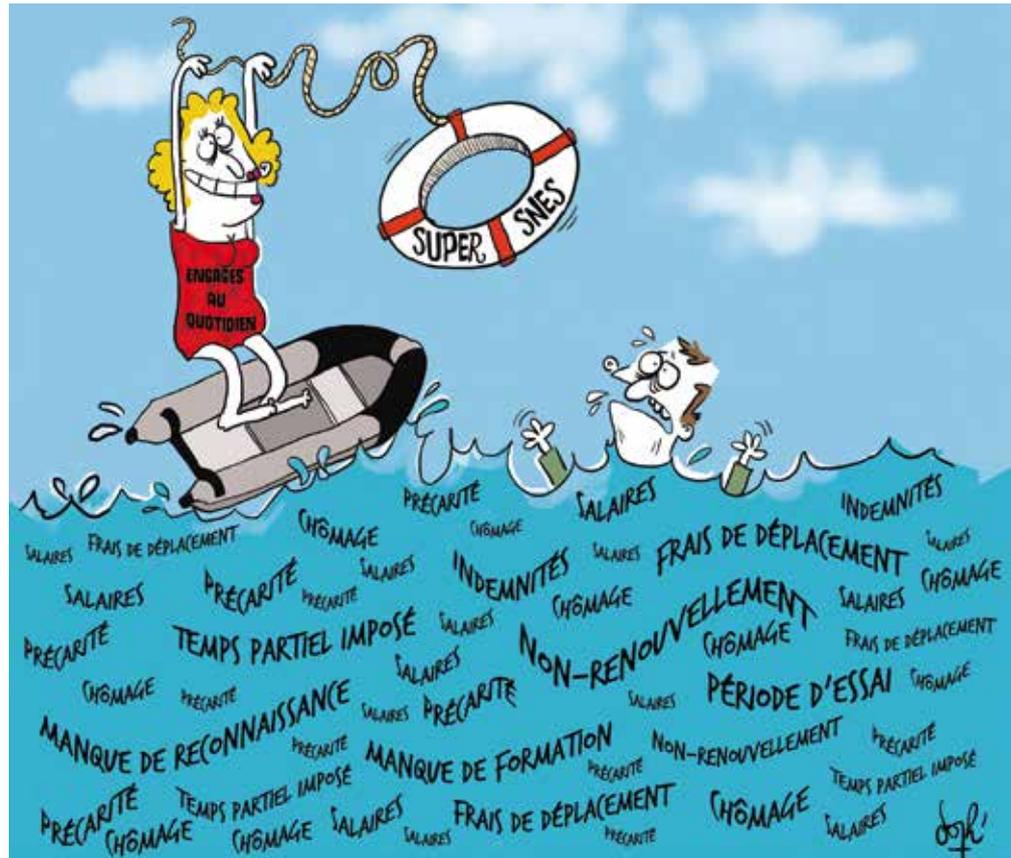
Par la mobilisation des personnels et la pression syndicale, nous avons pu, depuis 4 ans, observer un tassement, voire une diminution de la précarité pour ces agents. L'ouverture de postes aux concours réservés, la publication du décret du 29 août 2016 relatif aux « modalités de mise en œuvre du nouveau cadre de gestion des agents contractuels », la création du statut d'AESH... sont le fruit d'une action syndicale forte et majoritaire : celle des syndicats de la FSU !

Ces avancées sont incontestables et doivent nous servir de levier pour obtenir plus et mieux, même si le contexte actuel est difficile : dégradation des conditions de travail et de rémunération des personnels, affectations tardives, temps partiel imposé, chantage au renouvellement pour les AED... De plus, les annonces récentes du gouvernement sur les suppressions de postes de fonctionnaires, les économies budgétaires à prévoir, la fin du « plan Sauvadet » et le recours accru aux personnels contractuels, traduisent une volonté politique d'aggraver la précarité.

Pour être entendus et défendus, il est impératif que les agents non-titulaires donnent de la voix dans les urnes !

Voter, c'est donner la légitimité à vos futur.e.s représentant.e.s pour défendre et améliorer vos droits et vos conditions de travail !

Voter pour les syndicats de la FSU, et la FSU elle-même, c'est voter pour une fédération syndicale de propositions et de mobilisation, pour poursuivre le travail entrepris par des élu.e.s engagé.e.s au quotidien pour la défense des personnels, pour l'Éducation nationale et les services publics !



elections2018-education.fr

29 > **06**
NOV DEC **Votez !**



Contractuels

Ce n'est qu'un début, poursuivons le combat !

Les personnels contractuels subissent la précarité que le gouvernement actuel veut renforcer. C'est par l'action collective, dans laquelle la FSU et ses syndicats s'impliquent fortement, que leur situation peut s'améliorer.

Pour obtenir des résultats, un syndicat doit organiser des mobilisations et établir un rapport de force, afin que les revendications des personnels s'imposent dans les réunions organisées par le ministère et le rectorat. C'est ce que fait la FSU. Avec patience et détermination. Les résultats engrangés ces dernières années sont un premier motif de satisfaction. Ils nous encouragent à continuer nos actions, pour faire respecter nos droits, en gagner de nouveaux et obtenir un vrai plan de titularisation pour tous les contractuels.

Les victoires de la FSU

Depuis la publication du décret du 29 août 2016 relatif aux « modalités de mise en œuvre du nouveau cadre de gestion des agents contractuels », les grilles indiciaires, les règles d'avancement et de recrutement sont propres à chaque académie. Cette publication a donné lieu à différents groupes de travail que les syndicats de la FSU ont pleinement investis pour proposer d'importantes améliorations pour les personnels non-titulaires de l'académie de Lille :

- simplification des catégories de contractuels (2 au lieu de 3) suivant le niveau de diplôme et/ou l'expérience professionnelle;
- contrat à l'année, et paiement des vacances en cas de remplacements successifs couvrant l'année scolaire;
- pas de nouvelle période d'essai en cas de renouvellement;
- portabilité du CDI d'une académie à l'autre;
- droit au retour à l'emploi pour un agent en CDI qui prendrait un congé mobilité ou pour convenances personnelles;
- nouvelle grille d'avancement, et avancement accéléré pour les personnels au 1^{er} et 2^e échelon (1 an pour le passage du 1^{er} au 2^e échelon, 2 ans pour le passage du 2^e au 3^e échelon);
- grille d'avancement pour les CDI comme les CDD;
- systématisation d'une formation à la prise en charge des classes, et, dans la mesure du possible, pour les recrutements en cours d'année.

Les combats mobilisant la FSU

- pour un véritable suivi, une aide financière et matérielle et une vraie formation pour aider les contractuels à remplir leurs missions;
- pour l'amélioration des textes réglementaires existants, afin de les aligner sur ceux concernant les titulaires (par exemple, le droit à une décharge d'une heure pour l'affectation sur deux établissements doit être systématisé même pour les temps incomplets);
- pour un vrai plan de titularisation : aide à la préparation des concours (décharge, congé formation, formations académiques pour tous les concours, etc.) et création de nouveaux dispositifs pour sortir de la précarité et devenir titulaire. En effet, le recrutement réservé prévu initialement jusqu'en mars 2016 a été reconduit jusqu'en mars 2018. Il prend donc fin sans qu'aucun autre dispositif ne soit prévu par le gouvernement qui souhaite même encourager le recours aux contrats dans le secteur public.

Les victoires syndicales se gagnent grâce aux syndiqués et aux voix apportées par les élections professionnelles. Dans nos combats pour le respect des non-titulaires, **syndiquez-vous, votez et faites voter pour la FSU et ses syndicats !** ■



elections2018-education.fr

29 > **06**
NOV DEC

Votez !



AED, AESH

La lutte continue !

Les interventions du SNES-FSU pour les AED

41h par semaine à temps plein : difficile de suivre une formation dans cette situation ; horaires modifiables sans toujours tenir compte des besoins des AED ; injonctions à effectuer, à la dernière minute, des remplacements ou à participer à des réunions non obligatoires, sous couvert de l'annualisation du temps de travail ; non-respect de la pause méridienne pourtant garantie par le code du travail ; non-respect des heures dues pour la formation et/ou du droit à absence pour concours et examens ; non-paiement en septembre sous prétexte que les dossiers ont été envoyés en retard...

Autant de sujets sur lesquels les militants du SNES-FSU se mobilisent à vos côtés, vous renseignent et vous aident à défendre vos droits.

Tous les ans, au mois de juin, nous sommes aussi contactés par des AED aux contrats non renouvelés par leur chef d'établissement sans autre raison invoquée que le droit de choisir de nouveaux personnels. Tous les ans, nous intervenons pour soutenir des AED enceintes dont le contrat n'est pas reconduit. Dans tous les cas, la défense des personnels peut être menée localement dans les établissements pour contraindre la direction à renouveler les contrats (des équipes ont obtenu un succès par des journées de grèves, des conférences de presse ou l'action au conseil d'administration).

Le SNES-FSU, aux niveaux académique et national, a largement impulsé la mobilisation des personnels contre ces projets dangereux pour les élèves et les équipes. Il invite chacun.e à intensifier la lutte ! ■

Pour les AED, nous revendiquons :

- un vrai statut d'étudiant-surveillant (28h payées à temps plein et la garantie d'un emploi du temps compatible avec la poursuite d'études) ;
- un recrutement par le rectorat pour assurer la transparence et mettre fin à l'arbitraire local ;
- l'attribution systématique des 200h de droit à la formation pour tou.te.s, pour réussir des études et une véritable insertion professionnelle ;
- la mise en œuvre de la formation obligatoire initiale à l'emploi. ■

Les avancées obtenues sur le plan national pour les AESH

La FSU a obtenu l'élargissement des conditions de recrutement des AESH et la garantie d'une formation initiale d'adaptation à l'emploi de 60 heures. La FSU réclame un effort supplémentaire pour aller vers la pérennisation de ces emplois, obtenir un statut de la fonction publique et garantir un contenu de formation adapté. ■

Pour les AESH, nous revendiquons :

- la reconnaissance du niveau de qualification, et une véritable formation à la hauteur des connaissances et compétences que requiert le métier ;
- la transformation des contrats à durée indéterminée (CDI) en un véritable statut de fonctionnaire avec un salaire plein, une progression de carrière... ■



Pour tous, nous revendiquons :

- l'arrêt de la précarité liée aux contrats annuels / CDD, et à des temps incomplets imposés ;
- le respect des droits et des missions ;
- une hausse des rémunérations et l'attribution de la prime REP/REP+, pour la reconnaissance de l'investissement professionnel. ■

AED, AESH, contractuels : les trois scrutins

à la CCP, je vote...	au CTA, je vote...	au CTM, je vote...

Voter et faire voter

Le parcours du combattant....

LES VOTES

Pour les non-titulaires, il y aura **trois votes** à effectuer, et il ne faut surtout pas en oublier : un vote pour la CCP, un vote pour le CTA et un vote pour le CTM.

- La CCP (Commission Consultative Paritaire) : Les personnels non-titulaires élisent des représentants.e.s qui siègent à la Commission consultative paritaire (CCP). Cette instance (composée de l'administration et des représentants des personnels) a des missions qui peuvent varier d'une académie à l'autre. A Lille, elle est consultée essentiellement pour les questions d'avancement, ou pour les licenciements. La FSU demande qu'elle soit aussi consultée pour les affectations et les non-renouvellements.

Pour la CCP, je vote pour la liste SNES-SNUIPP-SNEP-SNUEP FSU !

- Le CTA et le CTM (Comité Technique Académique et National) représentant l'ensemble des personnels à l'échelle académique (AED, AESH, CPE, enseignants, personnels administratifs.) Depuis 2011, les membres des CTA et CTM sont élu.e.s directement. Les élu.e.s siégeant dans les comités techniques (CTA et CTM) sont chargé.e.s d'émettre des avis sur l'ensemble des mesures touchant à nos évolutions de carrières, de statuts, de postes, et sont consulté.e.s sur la carte des formations. Le CTA est aussi obligatoirement consulté sur de nombreux sujets qui sont d'une importance fondamentale pour la vie des écoles et des établissements, des personnels et des agents (les créations et les suppressions de postes; les ouvertures et fermetures de formations et d'options; le plan académique de formation, etc.).

Pour le CTA et le CTM, je vote FSU !

COMMENT VOTER ?

Suis-je électeur ?

Sont électeurs tous les personnels non titulaires recrutés au plus tard le 6 octobre et qui bénéficient d'un contrat d'une durée minimale de 6 mois, ou d'un contrat reconduit successivement depuis au moins 6 mois. En outre, ils doivent exercer leurs fonctions ou être en congé rémunéré ou en congé parental.

Pour pouvoir voter je dois :

- Figurer sur la liste électorale affichée en salle des professeurs.
- Je dois avoir activé ma boîte mail professionnelle et créé mon espace électeur
- **Disposer de mon identifiant** remis entre le 5 et le 13 novembre, sous enveloppe cachetée et contre signature dans mon établissement.

Si j'ai été recruté au 5 octobre 2018, je recevrai mon identifiant sur mon adresse électronique.

Du 29 novembre au 6 décembre, je me rends sur mon espace électeur et vote avec mon identifiant : l'identifiant de vote reçu entre le 5 et le 13 novembre et le mot de passe créé par l'électeur constituent les 2 éléments d'authentification indispensables pour ensuite voter !

CAS PARTICULIERS

- Les AESH recrutés par les IEN-ASH ne figurent pas sur les listes électorales des établissements. Ils peuvent vérifier leur présence sur les listes électorales directement via leur espace électeur.
- Les personnels non titulaires qui ne sont pas affectés à l'année dans un établissement, ainsi que les AESH recrutés par les IEN-ASH, reçoivent leurs identifiants sur leur adresse mail professionnelle.
- Les personnels en congé maternité, congé parental, congé de formation professionnelle, congé de grave maladie, congé sans traitement, reçoivent leurs identifiants à leur domicile.

➔ Je n'ai pas encore activé ma boîte mail professionnelle...

Tous les personnels de l'académie peuvent disposer d'une adresse mail professionnelle (prenom.nom@ac-lille.fr en général). Le vote est électronique, tous les électeurs doivent avoir activé leur boîte académique pour participer aux scrutins.

Pour disposer de cette adresse, il faut activer sa boîte professionnelle : pour cela, je demande au secrétariat de direction (ou au chef d'établissement ou son adjoint) mon NUMEN, numéro d'identification personnel qui me servira à activer mon adresse mail. Je me rends sur EDULINE (<https://eduline.ac-lille.fr>) et accède au service de messagerie électronique. J'entre mon identifiant (en général, la première lettre de mon prénom suivie du nom de famille; exemple: l'identifiant de Léo Dupont sera LDupont), et je renseigne mon NUMEN comme mot de passe.

➔ Comment créer mon espace électeur ?

1°) Je me rends sur le portail élection à l'adresse : <https://elections2018.education.gouv.fr/portail/identification.htm>. Puis, je renseigne mon adresse professionnelle (prenom.nom@ac-lille.fr en général). Je clique sur « CONTINUER », une fenêtre s'ouvre alors pour m'indiquer qu'un courrier m'est envoyé à l'adresse que j'ai renseignée. Je clique alors sur « OK j'ai compris ».

2°) Je consulte ma messagerie professionnelle. J'ai reçu un mail intitulé « Création de votre compte – Élections professionnelles 2018 », dans lequel est indiqué un lien me servant à créer mon espace électeur. Je clique sur le lien qui me renvoie vers mon espace électeur.

3°) Je crée mon mot de passe : Je choisis et je renseigne mon mot de passe. Celui-ci est personnel et confidentiel. Je le note dans un endroit sûr pour ne

pas l'oublier au moment du vote. Une fois que j'ai cliqué sur « VALIDER », je reçois la confirmation de la création de mon mot de passe. Je pourrai alors consulter mon profil, mes scrutins, les listes électorales... et **du 29 novembre au 6 décembre, je pourrai voter et faire voter SNES a la CCP et FSU aux CT !**

LA SEMAINE DU VOTE

Du 29 novembre au 6 décembre

- Le vote est possible à partir du jeudi 29 novembre à 10 h jusqu'au jeudi 6 décembre à 17 h, 24h/24, depuis n'importe quel ordinateur connecté à internet (vote possible depuis le domicile, par exemple).
- Un « kiosque » (ordinateur dédié uniquement au vote) sera ouvert dans chaque établissement comportant plus de 8 électeurs le jeudi 6 décembre de 9 h à 17 h au moins. Dans chaque établissement de plus de 30 électeurs, le kiosque devra comporter au moins deux ordinateurs. Il sera donc la plupart du temps possible de voter depuis son lieu de travail le dernier jour mais il vaut mieux éviter l'effet embouteillage et voter avant.
- De plus, tout électeur peut voter dans le kiosque de n'importe quel établissement qui en comporte un, même si cet établissement n'est pas son lieu de travail : chaque électeur peut ainsi aller voter dans l'établissement le plus proche de chez lui.
- Un électeur peut se faire accompagner par un autre électeur pour aller voter en cas de difficulté.

EN CAS DE DIFFICULTÉ

Pour activer ma boîte académique, créer mon espace électeur, ou pour voter, je contacte la permanence du SNES de Lille au 03 20 06 77 41 (du mardi au vendredi de 14 h 30 à 17 h 30) ou par mail à l'adresse s3lil@sn.es.edu. Depuis le 11 octobre, je peux également contacter la cellule d'assistance académique (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 jusqu'au 29 novembre, puis du lundi au samedi du 29 novembre au 6 décembre) au 03 30 15 64 00.

➔ Identifiant non reçu ou perdu :

Si vous avez perdu votre identifiant, il sera possible, jusqu'au 6 décembre à 17 heures, de le récupérer par voie électronique uniquement en se connectant sur le portail élection (<https://elections2018.education.gouv.fr/portail/identification.htm>.) Un nouvel identifiant sera alors envoyé par courriel à l'adresse professionnelle (« prenom.nom@ac-lille.fr ») sur votre messagerie académique (accessible par Eduline).

Si vous voulez avoir un nouvel identifiant (en cas de vol), cela sera possible jusqu'à la fin du scrutin, il sera envoyé par courriel ou par SMS.

➔ Mot de passe perdu :

La procédure est la même que pour l'identifiant.